

lieutenant-gouverneur que de supposer une telle chose. Ce n'est pas pour cela qu'ils acceptent l'honneur d'une telle fonction. Je le répète, la plupart d'entre eux, sinon tous, vivent déjà dans l'aisance et occupent un rang enviable dans la société.

Le gouvernement propose une augmentation de 12 p. 100 par an ou de \$2,400, soit la moindre des deux, comme preuve de modération. Si cette proposition s'applique aux gens à revenu modeste, alors 12 p. 100 est un chiffre trop élevé, à mon avis, pour des gens à revenu élevé. Une augmentation de 6 p. 100 dans le cas des juges, des députés et des lieutenants-gouverneurs, au taux actuel du dollar, représente tout autant sinon plus qu'une augmentation de 12 p. 100 accordée à des gens dont le salaire se situe entre \$8,000 et \$12,000 comme un métallurgiste de Regina, par exemple. Une telle proportion serait sûrement équitable.

Je m'oppose depuis des années—et c'est un reproche que je fais aux syndicats également à ce sujet—aux augmentations procentuelles uniformes et constantes qui ne font qu'élargir le fossé entre les revenus modestes et les revenus élevés. Il est grand temps que les syndicats décident de négocier en fonction de cents à l'heure ou de dollars par semaine ou par mois pour leurs membres, au lieu de le faire selon un pourcentage donné.

C'est au Parlement et aux hommes d'affaires qu'il appartient surtout, il me semble, en fixant les traitements et dépenses, les conditions préalables et les prérogatives des administrateurs, des juges, des lieutenants-gouverneurs, des représentants au Parlement et des sénateurs—dont le revenu est déjà élevé—de dire que si 12 p. 100 est suffisant pour le métallurgiste dont le salaire s'établit entre \$8,000 et \$10,000 par année, 4 p. 100 est donc plus que suffisant pour le vice-président d'une aciérie. Mais non, il va toucher la même augmentation que les salariés à revenu modeste. Nous sommes témoins d'augmentations dépassant en dollars ce qui semble convenable et équitable par rapport aux moyens d'existence de la plupart des Canadiens.

Nous disons depuis quelques années que les restrictions doivent se manifester de nombreuses manières. Nous avons réclamé instamment un Conseil de révision des prix et des revenus vraiment efficace qui obtiendrait l'appui du Parlement et la confiance des Canadiens. De cette façon, toute augmentation des honoraires professionnels, toute hausse des produits de l'acier ou d'autres produits importants seraient soumises au Conseil et justifiées. Toute augmentation qui ne peut être justifiée ne serait pas permise, et toute augmentation qui dépasse ce qui peut être justifié serait annulée. Il faut être juste. Toute augmentation modeste qui peut être justifiée serait permise.

● (1220)

Je suis certain que, si la commission avait ce genre de pouvoir et l'appui du Parlement, elle aurait aussi la confiance des Canadiens. Au lieu de cela, nous avons une commission qui n'a aucun pouvoir, et ne s'occupe que du prix des aliments. En créant cette Commission de la façon qu'il l'a fait, le gouvernement a gaspillé une bonne idée parce qu'il n'est pas allé jusqu'au bout.

Nous avons réclamé un régime fiscal juste parce que les gens à faible et moyen revenu au pays paient encore une part disproportionnée de l'assiette fiscale. Par rapport aux gros salariés et aux sociétés, les gens à faible et moyen revenus supportent encore la plus grande partie du fardeau fiscal. Nous avons un régime fiscal injuste, et c'est assurément un domaine dans lequel nous pourrions faire

#### Traitements—Loi

preuve d'une certaine restriction en aidant ceux qui en ont besoin au lieu de tout remettre aux nantis.

Nous avons réclamé un système de deux prix pour beaucoup plus de produits. Si un système de deux prix est logique et convenable pour le blé et le pétrole, et notre parti le croit, il est aussi logique et convenable pour tous les autres grains, le bois, les aciers, les produits chimiques, les engrais, les machines agricoles et les camions. Au lieu de cela, nous disons aux Canadiens à faible et moyen revenus de se serrer la ceinture, et nous les obligeons à payer des prix internationaux qui n'ont absolument rien à voir avec le coût de production ou de transport jusque chez eux.

Jusqu'à il y a un an et demi, nous payions des prix décidément très élevés pour les produits du bois, non parce que c'est ce qu'il en coûte pour produire le bois en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, mais parce que c'était les prix que l'industrie pouvait obtenir sur le marché international, et le consommateur canadien devait payer le même prix international. Pourquoi restreindre le régime de double prix au blé et au pétrole? Si nous voulons réduire les demandes d'augmentation de traitements et de salaires de la part de bien des Canadiens, il faut s'occuper du prix du logement. Il faut appliquer un programme de contrôles sélectifs aux industries de base. Il nous faut non seulement un régime de double prix pour les produits de base, mais des contrôles sélectifs, et je pense encore aux produits de l'acier et de la forêt.

Les libéraux et les conservateurs parlent de la lutte contre l'inflation, mais quand ils nous sortent des propositions comme celles que contiennent les bills C-44, C-47 et C-24, je me rends compte qu'ils parlent en l'air. Quand l'économie sera vraiment en mauvaise posture, le gouvernement agira avec l'appui de l'opposition officielle. Quand le gouvernement agira, ce sera à l'encontre des intérêts des retraités et des autres personnes à revenus modiques ou fixes. Le gouvernement leur dira qu'ils en demandent trop, qu'ils sont déjà trop bien servis et qu'ils n'obtiendront pas de hausse de plus de 12 p. 100 ou de \$2,400 par an. Le gouvernement s'attaquera à la majorité des Canadiens, voilà ce que je prévois. Le gouvernement parle de combattre l'inflation et de prendre des mesures d'austérité, mais il se contente de parler en l'air. En tout cas, cela touchera tout le monde sauf les juges, les députés, les sénateurs et les lieutenants-gouverneurs. Cela ne touchera pas non plus les dirigeants des sociétés ni les professions libérales.

Je n'ai pas entendu le ministre des Finances se plaindre des augmentations qui ont été accordées aux médecins des dix provinces depuis un an et demi. Les médecins ont augmenté leurs honoraires de 10 p. 100 et pour un médecin qui gagne \$70,000 une augmentation de 10 p. 100 représente un beau paquet. A mon avis, 3 ou 4 p. 100 auraient largement suffi. Ils se sont octroyés 10 p. 100 d'augmentation par tranches de 5 p. 100 tout comme les avocats, les ingénieurs, les comptables et les architectes qui, tous, ont obtenu leur augmentation sans avoir à négocier. Ils n'ont jamais eu à demander la permission de quoi que ce soit, et pourtant leur revenu a augmenté rapidement. Tous sont dans la moitié supérieure ou même au sommet de l'échelle des salaires. Personne n'a parlé d'austérité à l'égard de ces professions. Le ministre des Finances et le chef de l'opposition officielle ne nous ont pas soufflé mot à cet égard.